

DIAL 3456

# **VENEZUELA - L'OEA approuve la résolution contre le Venezuela après des pressions états-uniennes**

Prensa Latina

vendredi 22 juin 2018, mis en ligne par [Dial](#)

*L'Assemblée nationale constituante vénézuélienne a appelé à des élections présidentielles qui ont finalement été organisées le 20 mai 2018 et marquées par une très forte abstention (53,93 %, soit une hausse de 33,6 % par rapport aux élections de 2013). Après la réélection de Nicolás Maduro (67,84 %), les États-Unis demandent une suspension du Venezuela de l'Organisation des États américains (OEA). Article de [Prensa Latina](#) (5 juin 2018).*

---

Washington, mardi 5 juin.

L'Organisation des États américains (OEA), dont l'Assemblée générale a été marquée par les pressions états-uniennes, a approuvé aujourd'hui une résolution destinée à ouvrir la voie à une suspension du Venezuela de l'organisme.

Le document, qui avait été présenté la veille par l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, les États-Unis, le Mexique et le Pérou a été voté par 19 voix favorables, 4 voix contre et 11 abstentions.

L'initiative a été prise un jour après que le vice-président états-unien, Mike Pence, et le secrétaire d'État, Mike Pompeo, ont appelé à la suspension de Caracas. La résolution considère illégitime le scrutin lors duquel le président vénézuélien, Nicolás Maduro a été réélu, le mois dernier, avec plus de six millions de voix.

Le document appelle notamment les États membres et observateurs à mettre en place les mesures qu'ils jugent nécessaires dans les domaines politique, économique et financier pour contribuer à ce que les auteurs du texte qualifient de « rétablissement de l'ordre constitutionnel ».

Il demande en outre d'appliquer les articles 20 et 21 de la Charte démocratique interaméricaine qui établissent la possibilité de suspendre un État membre.

Cependant, pour atteindre cet objectif réclamé par Washington, seraient nécessaires cinq votes de plus que ceux qui ont ratifié le texte.

Les nations qui se sont prononcées en faveur de la résolution sont les États-Unis et les 14 membres du Groupe de Lima, favorables à la politique hostile de Washington vis-à-vis de Caracas : l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guyana, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Panama, le Paraguay, le Pérou et Sainte-Lucie.

La République dominicaine, les Bahamas, la Jamaïque, et la Barbade ont fait de même, tandis que Saint-

Vincent-et-les-Grenadines, la Bolivie, la Dominique et le Venezuela ont voté contre et que Saint-Christophe-et-Niévès, Trinité-et-Tobago, le Belize, l'Uruguay, Antigua-et-Barbuda, l'Équateur, le Salvador, la Grenade, Haïti et le Nicaragua se sont abstenus.

Le vote nominal du texte a eu lieu à la demande du chancelier vénézuélien, Jorge Arreaza, qui a rejeté ensuite la décision prise par les 19 pays qui ont appuyé la résolution.

Il a déclaré : « Nous garantissons que, en union à notre peuple, nous allons affronter nos difficultés et résoudre nos problèmes entre Vénézuéliens sans que votre ingérence et votre interventionnisme divisent notre nation. Le Venezuela est libre et souverain ».

À son tour, son homologue de la Bolivie, Fernando Huanacuni, a affirmé que la résolution contrevient aux principes fondamentaux du droit international touchant au respect de la souveraineté des États et à la non-intervention dans les affaires intérieures.

Il a ajouté : « Nous invitons les pays qui imposent des sanctions unilatérales à réfléchir aux préjudices qu'ils causent au peuple vénézuélien ».

Pour le ministre des finances de Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Camillo Gonsalves, le texte constitue une autorisation conférée par l'OEA à une intervention, y compris militaire, dans les affaires du pays sud-américain.

---

- **Dial - Diffusion de l'information sur l'Amérique latine - D 3456.**

- Traduction de Françoise Couëdel pour Dial.

- Source (espagnol) : [Prensa Latina](#), 5 juin 2018.

En cas de reproduction, mentionner au moins l'auteur, la traductrice, la source française (Dial - [www.dial-infos.org](http://www.dial-infos.org)) et l'adresse internet de l'article.